

6cure

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €
Siège social : 2 rue Jean Perrin – Campus Effiscience – Bâtiment D
14000 CAEN

RCS CAEN B 520 799 487

DECISION DU PRESIDENT DU 20 FEVRIER 2012

*L'an deux mil douze,
Le vingt février
A dix sept heures*

DÉPÔT DU :

13 MARS 2012

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAEN

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 20/12/2011, l'Assemblée Générale des associés a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 12 500 € pour le porter de 100 000 € à 112 500 € par émission de 125 000 actions nouvelles de 0,10 € de nominal chacune, soit un nouveau nombre d'actions de 1 125 000.

Il a été également décidé que les 125 000 actions à créer seraient émises au prix de 1,2 € l'action, soit avec une prime d'émission de 1,1 € par action et une prime d'émission globale de 137 500 €. Il en résulterait une souscription d'un montant global de 150 000 €

Afin de favoriser la souscription au capital, l'Assemblée générale a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés, et ce au profit de tous les nouveaux souscripteurs et les associés ont décidé que le montant de la souscription en capital ainsi que la prime d'émission devront être libérés intégralement.

Les souscriptions ainsi que la libération des souscriptions devaient intervenir avant le 31/01/2012.

Par décision du 24/01/2012, la date limite de souscription a été reportée au 20 février 2012.

L'Assemblée Générale décide que le Président pourra constater la réalisation de l'augmentation de capital si 75% des actions ont été souscrites.

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés, le Président constate les souscriptions reçues, à savoir :

- Par Monsieur **David LEFRANC** ⇨ **2 500 actions**, soit une souscription libérée en numéraire de 3 000 € le 29/12/2011

- Par Monsieur **Nicolas DESMOULINS** ⇒ **4 167 actions**, soit une souscription libérée en numéraire de 5 000,40 € le 23/01/2012
- Par Monsieur **Christian MELIGNE** ⇒ **4 167 actions**, soit une souscription libérée en numéraire de 5 000,40 € le 29/01/2012
- Par Madame **Maria Angeles ROMERO** ⇒ **3 800 actions**, soit une souscription libérée en numéraire de 4 560 € le 27/01/2012
- Par Monsieur **Marc GIRAULT** ⇒ **5 000 actions**, soit une souscription libérée en numéraire de 6 000 € le 13/02/2012
- Par Monsieur **Raphaël GOUMOT** ⇒ **2 500 actions**, soit une souscription libérée en numéraire de 3 000 € le 15/02/2012
- Par Monsieur **Elvis TOMBINI** ⇒ **5 000 actions**, soit une souscription libérée en numéraire de 6 000 € dont 2 500 € actions souscrites et libérées le 20/12/2011 et 2 500 actions souscrites et libérées le 25/01/2012
- Par Monsieur **Hervé DEBAR** ⇒ **12 100 actions**, soit une souscription libérée en numéraire de 14 520 € dont 6 000 actions souscrites et libérées le 20/12/2011 et 6 100 actions souscrites et libérées le 25/01/2012
- Par Monsieur **Philippe CAIRON** ⇒ **4 500 actions**, soit une souscription libérée en numéraire de 5 400 € le 21/12/2011
- Par Monsieur et Madame **Sébastien CANARD** ⇒ **4 167 actions**, soit une souscription libérée en numéraire de 5 000,40 € dont 1 667 actions souscrites et libérées le 22/12/2011 et 2 500 actions souscrites et libérées le 24/01/2012
- Par Monsieur **Emmanuel BESSON** ⇒ **5 500 actions**, soit une souscription de 6 600 € libérée par compensation avec son compte courant le 20/12/2011
- Par Monsieur **Jouni VIINIKKA** ⇒ **2 000 actions**, soit une souscription de 2 400 € libérée par compensation avec son compte courant le 19/12/2011
- Par Monsieur **Vincent BOISSEE** ⇒ **2 000 actions**, soit une souscription de 2 400 € libérée par compensation avec son compte courant le 20/12/2011
- Par Monsieur **Fabrice CLERC** ⇒ **20 000 actions**, soit une souscription de 24 000 € libérée par compensation avec son compte courant le 20/12/2011
- Par Monsieur **Fabrice CLERC** ⇒ **22 599 actions**, soit une souscription de 27 118,80 € libérée par compensation avec son compte courant le 19/02/2012

Il en résulte 100 000 actions souscrites et libérées, soit une augmentation de capital de DIX MILLE EUROS (10 000 €) et un montant de prime d'émission de 110 000 €, soit un total de 120 000 €.

Ces souscriptions étant intégralement libérées, l'augmentation de capital est définitivement réalisée.

Il en résulte un nouveau capital social de CENT DIX MILLE EUROS (**110 000 €**) réparti en **1 100 000 actions de 0,1 €**.

Le Président modifie en conséquence l'article 6 des statuts comme suit :

« ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la Société par actions simplifiée est fixé à la somme de CENT DIX MILLE EUROS (110 000 €) intégralement libéré.

Il est divisé en 1 100 000 actions de 0,1 Euros chacune.

Les 1 000 000 actions souscrites lors de la création sont dites de catégorie « A » octroyant un droit de vote double pour toutes décisions collectives.

La qualité des actions « A » est directement liée aux porteurs de celles-ci ; en conséquence en cas de transmission à des actionnaires nouveaux non porteurs de la catégorie d'actions concernée, les actions deviennent de facto des actions sans droit de vote double. »

Le Président
Fabrice CLERC



Enregistré à : SIE - ENREGISTREMENT - CAEN NORD

Le 02/03/2012 Bordereau n°2012/640 Case n°1

Ext 3519

Enregistrement : 375 € Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent administratif des finances publiques

AFFAIRE SUIVIE
PAR Mme ANGERVILLE





BNP PARIBAS

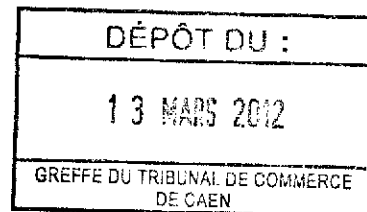
Agence de CAEN BEAULIEU
8, Boulevard Georges Pompidou

14000 CAEN

CAEN le 6 mars 2012

Téléphone : 02.31.30.13.13

Télécopieur :



ATTESTATION

Nous soussignés, BNP Paribas, 8 Boulevard Georges Pompidou 14000 CAEN, représentée par Mme Sandrine MORVAN, Chargée d'Affaires Entrepreneurs, certifions que

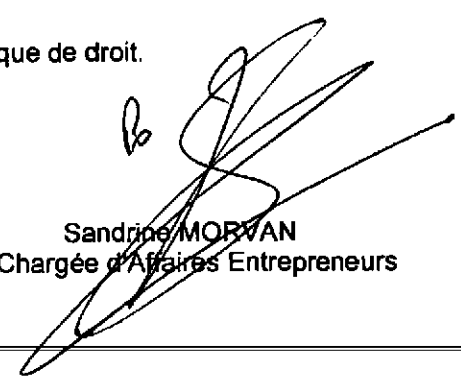
SAS 6CURE reconnue auprès de l'INSEE sous le n° 520 799 487, domiciliée CAMPUS EFFISCIENCE 2 rue Jean PERRIN 14460 COLOMBELLES détient sur nos livres le compte suivant, qui présente à la date de ce jour, une position créditrice, sauf erreur ou omission de :

- compte professionnel de dépôt de capital n° 2664 100094/71..... 57 481,20 €

Cette attestation est établie par nos soins sur ordre de M. Fabrice CLERC.

Cette attestation est délivrée au regard des faits et des circonstances dont nous avons connaissance à ce jour. La délivrance de la présente attestation n'empporte aucune obligation ou responsabilité financière pour notre établissement. La présente attestation est régie, notamment par son interprétation et son exécution, par le droit français.

Fait à CAEN le 6 mars 2012 pour servir et valoir ce que de droit.


Sandrine MORVAN
Chargée d'Affaires Entrepreneurs

6cure

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €
Siège social : 2 rue Jean Perrin – Campus Effiscience – Bâtiment D
14000 CAEN

RCS CAEN B 520 799 487

ARRETE DE COMPTES COURANTS

Je soussigné, Monsieur Fabrice CLERC, agissant en qualité de Président de la société « **6cure** »

ATTESTE

Que les souscriptions à l'augmentation de capital de la société du 20/12/2011 par :

▪ Monsieur Emmanuel BESSON, soit	5 500 actions	le 20/12/2011
▪ Monsieur Jouni VIINIKKA, soit	2 000 actions	le 19/12/2011
▪ Monsieur Vincent BOISSEE, soit	2 000 actions	le 20/12/2011
▪ Monsieur Fabrice CLERC, soit	20 000 actions	le 20/12/2011
▪ Monsieur Fabrice CLERC, soit	22 599 actions	le 19/02/2012

Ont été intégralement libérées par compensation avec le compte courant que chacun détient dans les comptes de la société.

En conséquence, lesdites souscriptions ont été intégralement libérées pour un montant total de 62 518,80 € dont 5 209,90 € de valeur nominale et 57 308,90 € de prime d'émission.

Fait à CAEN
Le 20 février 2012

Le Président
Fabrice CLERC

